



Rapport de la commission des finances concernant

**Préavis Municipal No 23-4/13  
Compléments au budget 2013**

Chavornay, le 3 décembre 2013

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

La Commission des finances composée de Mmes Frédérique Malherbe, Sandrine Viglino et de M. Edwin Egger, et présidée par M. Ali-Georges Maire, a siégé lundi 18.11 et le jeudi 28.11. Le 18 novembre M. Bertil Maire était excusé.

Lors de ces séances, elle a examiné le préavis susmentionné. Elle remercie pour leurs informations, M. Christian Kunze, Syndic et Jean-Pierre Blanchet, boursier.

**Préambule :**

La Commission rappelle qu'elle est appelée à se prononcer sur le bien-fondé du préavis qui vous est soumis pour en examiner ses répercussions sur les finances communales.

**Commentaires :**

**2.1 Finances**

Non seulement les entrées fiscales de notre principal contributeur sont inexistantes pour cette année mais, de plus, ayant trop contribué ces dernières années, il existe un rétroactif négatif en sa faveur. Le montant dû est à l'équivalent des entrées fiscales de nos autres contributeurs de type « personnes morales », raison pour laquelle le nouveau budget est fixé à CHF. 0.-.

Le système de péréquation prend ici toute son importance puisque il compense en grande partie la perte fiscale.

**2.2 Domaines et bâtiments**

Les coûts de mise en activité du nouveau local de la voirie, pour lesquels la Municipalité nous aura communiqué la particularité de ses démarches, trouve compensation par le biais de diverses économies au budget. Ces économies figurent dans le préavis.

**2.3 Travaux**

Economies réalisées sur divers postes.



## 2.4 Sécurité Sociale

La péréquation compense ici également en partie notre diminution des recettes fiscales « Personnes morales ».

### Financement :

Au final, nous voyons apparaître une diminution du déficit communal budgétisé pour une valeur de CHF 196'000.-, constitué d'une part par une diminution des recettes de CHF 837'000.- et par une diminution des charges de CHF 1'033'000.-. Après correction cette situation nous amène à un déficit au budget 2013 de CHF 650'900.-

### Conclusion :

Au vu de ce qui précède, la Commission des finances invite le Conseil communal de Chavornay à prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Chavornay :

- ayant vu le préavis No 11 – 3 /12 ;
- ayant ouï le rapport de la Commission des finances ;
- et considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

Décide :

Le budget de la commune de Chavornay pour l'année 2012 est amendé par les compléments suivants :

- |                           |     |              |
|---------------------------|-----|--------------|
| • Diminution des recettes | CHF | - 837'000.-  |
| • Diminution des charges  | CHF | -1'033'000.- |
| • Diminution du déficit   | CHF | 196'000.-    |

Entraînant un déficit au budget de fonctionnement 2012 de CHF - 650'900.-

LA COMMISSION DES FINANCES

Le Président :

Les Membres :